

JURY d'APPEL

APPEL 2016-02

Résumé du cas : L'appelant ne demande pas une copie de la décision et n'indique pas en quoi il estime la décision ou la procédure incorrecte.

Règles impliquées : RCV 65.2, R2.1 (a)

Epreuve : Régate de ligue Trophée Equinoxe
Date du : 19 au 20/03/2016
Organisateur : CV Saint-Quentin
Classe : Laser
Grade de l'épreuve : 5A
Président du Jury : Baptiste VERNIEST

ANALYSE DE LA RECEVABILITE DE L'APPEL :

Le 29/03/16, Monsieur **Xavier de CUVERVILLE** dépose au siège de la FFVoile un courrier formulant une demande d'appel d'une décision rendue à son encontre lors du Trophée Equinoxe. La copie de la décision n'est pas jointe à sa demande. Il n'indique pas pourquoi il estime que la décision du jury ou sa procédure est incorrecte.

Le délai de 15 jours après la réception de la décision écrite du jury, indiqué dans la règle R2.1 (a) pour soumettre un appel, est subordonné au fait que la partie ait demandé cette décision. Cette demande est à faire premièrement par écrit, et deuxièmement au plus tard 7 jours après avoir été informé de la décision, ainsi qu'indiqué dans la règle 65.2. Si la partie était absente à l'instruction, comme c'était le cas, la publication de la décision tenait lieu d'information.

Le président du jury indique qu'à la date du 6/04/16, Mr de CUVERVILLE n'a toujours pas demandé de copie de la décision rendue le 20/03/16 et publiée le 21/03/16.

CONCLUSION DU JURY D'APPEL :

En se privant de ses droits dans les délais et dans la forme de demander une décision écrite (règle 65.2), et en n'indiquant pas en quoi il estime que la décision du jury ou sa procédure est incorrecte, Mr de CUVERVILLE ne respecte pas les exigences de la règle R2.1(a).

DECISION DU JURY d'APPEL :

La demande d'appel n'est pas conforme à l'Annexe R et ne sera pas instruite.

Fait à Paris le 10 Octobre 2016

Le Président du Jury d'Appel :

Christian PEYRAS

Les Membres du Jury d'Appel : François SALIN, Yves LEGLISE, Bernadette DELBART, Bernard BONNEAU, Gérard BOSSE, François CATHERINE, Patrick CHAPELLE.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72